



Après achat d une maison, le voisin m apprend qu il y a une

Par Loumaxenzo

Bonjour

J ai signé le 7 octobre l achat d une maison.
Les clés en main, je vais donc faire un tour du propriétaire :)

J étais arrivé depuis moins d une demi heure quand le voisin vient me voir
Et là il me parle de la cave, droit de passage....
C est une maison mitoyenne et nul part est mentionné la présence d une cave.
J en ai parlé à l agent immobilier qui m a vendu le bien, et lui non plus n avait connaissance de cette cave.
Cela augmente les travaux, car tout le bois est attaqué
Que dois je faire ?
Merci

Par Rambotte

Bonjour.

J'en ai parlé à l'agent immobilier qui m'a vendu le bien
L'agent immobilier ne vous a rien vendu, à moins qu'il fut le propriétaire du bien. C'est l'ancien propriétaire qui vous a
vendu le bien.

Si le voisin vous parle de cette cave et d'un droit de passage, doit-on comprendre que le droit de passage est pour y
accéder, et que le voisin serait le propriétaire de cette cave ?
Il faut donc éclaircir la propriété de cette cave, au vu des actes du passé, concernant votre propriété et celle du voisin.

Tout le bois de quoi est attaqué ?

Le titre de la discussion était trop long et a été coupé : "Après achat d'une maison, le voisin m'apprend qu'il y a une". La
suite était-elle "cave lui appartenant" ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Parlez surtout avec votre notaire pour déterminer si des droits de passage concernent cette cave.
L'agent immobilier ne fera rien pour vous.